

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 13

Votants – 13

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés - 1

Séance du mercredi 04 mars 2026
quatre mars deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés : Ludovic LAMBERT

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David PRETRE

Date de convocation et affichage le 20/02/2026

Délibération n° DE_2026_013B

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 : PRINCIPAL, FORET, SPIC COMMERCE, LOTISSEMENT « AUX ECHANGES »

Monsieur le Maire, présente les budgets primitifs 2026 :

• Communal 18000

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	702 379.58 €	DEPENSES	1 352 377.10 €
RECETTES	702 379.58 €	RECETTES	1 352 377.10 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget communal 18000 ;

de donner à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 04 mars 2026

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de réception de l'AR: 05/03/2026
025-212502561-DE_2026_013B-DE

A G E D I

crédit qui s'avérerait nécessaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

• Forêt 18002

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	144 765.24 €	DEPENSES	35 000.00 €
RECETTES	144 765.24 €	RECETTES	35 000.00 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget forêt 18002 ;

- de donner à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

• Lotissement « Aux Echanges » 18034

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	795 633.15 €	DEPENSES	402 199.21 €
RECETTES	795 633.15 €	RECETTES	402 199.21 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 04 mars 2026

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de réception de l'AR: 05/03/2026
025-212502561-DE_2026_013B-DE

A G E D I

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget lotissement "Aux Echanges" 18034 ;
- de donner à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

• **Commerce 18050 Nomenclature M4**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	344 283.18 €	DEPENSES	12 534.33 €
RECETTES	344 283.18 €	RECETTES	37 910.74 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget Commerce 18050
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

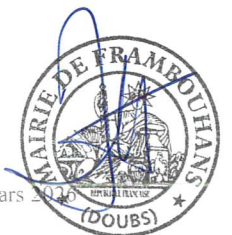
Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de réception de l'AR: 05/03/2026
025-212502561-DE_2026_013B-DE
A G E D I

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMAIN



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 04 mars 2026

